

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Gel des terres Question orale n° 9

Texte de la question

Dans le cadre de la politique de jacheres en fonction de la P.A.C., il est regrettable que, en ce qui concerne l'entretien desdites jacheres, la fertilisation et l'epandage soient interdits au niveau de la vegetation spontanee. Cela represente un gros inconvenient tant pour les agriculteurs que pour le recyclage, en particulier, des boues des stations d'epuration. Il serait bon de revoir ce probleme qui penalise tout le monde et qui, notamment, peut avoir une incidence importante sur l'assainissement des communes car, dans ce cas, on serait amene a incinerer les boues. D'autre part, cela va a l'encontre de la politique de recyclage et d'economie d'energie preconisee par le Gouvernement. M. Jean-Claude Asphe demande a M. le ministre de l'agriculture et de la peche quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : M. Asphe Jean-Claude

Circonscription: - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 9 Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 avril 1993, page 125 **Réponse publiée le :** 24 avril 1993, page 132

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1993